

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Saint-Jean de Moirans

4B1 - Plan de zonage Ensemble de la commune

Pour la prise en compte des risques et aléas,
se référer au plan 4B2 et 4C2

Echelle : 1/5000

Vu la délibération du Conseil Municipal
en date du
approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature

INFORMATIONS

- ★ Bâtiments agricoles
- AY Secteur réservé aux travaux d'achèvement du contournement de Voiron
- Périmètre de 500m - site inscrit aux MH
- Captages de sources
- ~ Secteur affecté par le bruit ferroviaire
- ~ Secteur affecté par le bruit routier et autoroutier
- ||||| Parcelle polluée aux hydrocarbures

PRESCRIPTIONS

- ~ Emprise des zones humides hors espaces urbains
- ~ Espaces boisés classés
- ~ Secteur faisant l'objet d'OAP, se référer à la pièce 3

Éléments bâtis à préserver (L.151-19 du CU)

- Protection des constructions patrimoniales
- ~ Protection d'ensembles patrimoniaux
- ~ Chemin à préserver dans un caractère piéton

Éléments paysagers à préserver (L.151-23 du CU)

- ~ Haies à préserver
- ~ Espaces verts protégés

Linéaires commerciaux à préserver

- Protection des rez-de-chaussée commerciaux

Liste des servitudes

- ~ Périmètre d'attente de projet au titre de l'article L.151-41,5° du CU (en centre bourg)

Secteurs de risques naturels

- ~ Secteur impacté par un ou plusieurs risques et aléas issus de la carte des aléas, du PPRi de la Morge et du PPRi Isère Aval.
Pour connaître les prescriptions qui s'appliquent, se référer au plan 4B2 et au règlement écrit.

Canalisation souterraine de transport de matières dangereuses (Gaz)

Nom canalisation	SUP1	SUP2	SUP3
Savoie DN400	145m	5m	5m
Savoie DN150	45m	5m	5m

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un cheminement piéton route de la Colombinière	Commune
2a	Extension du cimetière	Commune
2b	Extension du cimetière	Commune
3	Voie de desserte de la zone d'urbanisation future	Commune
4	Aménagement et reconstitution d'un chemin piéton	Commune
5	Aménagement de l'entrée de ville Sud	Commune
6	Aménagement d'un cheminement piéton 2m de large	Commune
7	Aménagement d'un cheminement piéton Chemin du Janin	Commune
8	Aménagement d'un cheminement piéton Chemin du Trincon	Commune
9	Aménagement de l'accès à la zone d'urbanisation future	Commune
10	Aménagement d'un chemin piéton	Commune
11	Aménagement de voirie	Commune
12	Aménagement de déversoir d'orage	Commune
13	Aménagement de déversoir d'orage	Commune
14	Aménagement d'un chemin piéton	Commune
15a	Elargissement du cheminement piéton Chemin des contrebandiers	Commune
15b	Elargissement du cheminement piéton Chemin des contrebandiers	Commune
15c	Elargissement du cheminement piéton Chemin des contrebandiers	Commune
15d	Elargissement du cheminement piéton Chemin des contrebandiers	Commune
16	Aménagement d'un accès à la zone du Billoud	Commune
17	Aménagement du carrefour RD1075/RD128	Département
18 à 21	Création de liaisons entre des chemins existants dans la plaine	Commune

UA Centre bourg de Saint-Jean de Moirans, à vocation principale d'habitat, de commerces de proximité et d'équipements publics. Cette zone relève d'un assainissement collectif.

UB Zone urbaine correspondant aux espaces urbains bénéficiant d'une bonne accessibilité. Elle a une vocation principale d'habitat présentant une mixité des formes bâties. L'objectif de cette zone est de favoriser une plus grande densité. Cette zone est délimitée pour tenir compte du contexte topographique.

UBn Secteur de densité localisé à l'Archat, relevant d'un assainissement individuel

UBa Secteur de densité dans le prolongement de Coublevie

UC Zone urbaine qui correspond aux espaces urbains marqués topographiquement et ayant un impact paysager plus important. Elle a une vocation principale d'habitat. Cette zone fait l'objet d'une maîtrise de la densité bâtie

UCn Secteur de maîtrise de la densité localisé à l'Archat et au Gay, relevant d'un assainissement individuel

UD Zone correspondant aux ensembles bâtis constituant des hameaux et détachés de l'enveloppe urbaine principale.

UDn Zone correspondant aux ensembles bâtis constituant des hameaux et détachés de l'enveloppe urbaine principale, en assainissement individuel

UX Zone d'activités (hors centr'alp)

UXn Zone d'activités (hors centr'alp), en assainissement individuel

UI Zone d'activités de centr'alp

Uico Zone d'activités de Centr'alp, en corridor écologique

1AU Zone d'urbanisation future (au sein de la zone UC)

1AU/p Zone d'urbanisation future (au sein de la zone UB)

A Zone agricole

Ap Zone agricole à enjeux paysagers spécifiques

Aco Zone agricole de corridor écologique

N Zone naturelle

Ni Zone naturelle de Centr'Alp

Nico Zone naturelle de corridor écologique de Centr'Alp

Nzh Zone naturelle en zone humide - secteur du Delard et des Eymins

PRE-LOCALISATION D'EQUIPEMENTS

Zone 1AU/p

- A** pour un aménagement de gestion des eaux pluviales
- B** pour l'aménagement d'une voie et d'une place
- C** pour l'aménagement d'un chemin piéton et d'un espace vert
- D** pour l'aménagement d'une voie de desserte de la zone

